



Croyance, doute et opinion

Extraits de dictionnaires

Objet : *Croyance, doute et opinion* en philosophie.

Contenu : Définitions et article encyclopédique.

Public concerné : Philosophe en herbe.

23 janvier 2023

Préambule

Ce document souhaite donner un aperçu élémentaire de la philosophie à propos de la croyance, du doute et de l'opinion.

Le premier chapitre est extrait du *nouveau vocabulaire de la philosophie* d'Armand Cuvillier.

Les chapitres suivants sont extraits de *La pratique de la philosophie* (destiné aux lycéens), et de l'*encyclopédie de la philosophie* de Garzanti (destinée aux néophytes).



Les documents de Zécriture
www.zécriture.fr

Numérisation : Stephan Runigo
Illustrations : Christiane Audhuy

Table des matières

1	<i>Nouveau vocabulaire philosophique</i>	1
1.1	Abréviation	1
1.1.1	Autres abréviations	1
1.2	Vocabulaire	2
1.2.1	Croire, Croyance	2
1.2.2	Aperception	2
1.2.3	Appréhension	2
1.2.4	Assentiment	2
1.2.5	Autorité	2
1.2.6	Certitude	3
1.2.6.1	Certain	3
1.2.6.2	Conviction	3
1.2.7	Doute	3
1.2.7.1	Décision	4
1.2.7.2	Volition	4
1.2.8	Foi	4
1.2.8.1	Duplicité	4
1.2.9	Opinion	4
1.2.10	Pratique (adj.)	5
1.2.10.1	Pragmatique	5
1.2.11	Probabilité	5
2	Croyance, doute et certitude	6
2.1	Encyclopédie de la philosophie	6
2.1.1	Croyance	6
2.1.2	Doute	6
2.1.3	Certitude	7
2.2	Pratique de la philosophie	9
2.2.1	Croyance	9
2.2.2	Doute	9
2.2.3	Certitude	10
3	Opinion et préjugé	11
3.1	Encyclopédie de la philosophie	11
3.1.1	<i>Doxa</i>	11
3.2	Pratique de la philosophie	12
3.2.1	Opinion	12
3.2.1.1	Opinion publique	12
3.2.2	Préjugé	13
3.2.3	Erreur	13

4 Foi	14
4.1 Encyclopédie de la philosophie	14
4.1.1 Foi	14
4.2 Pratique de la philosophie	15
4.2.1 Foi	15
4.2.2 Mauvaise foi	15
A Énoncés de croyance	16
B Abréviations du Cuvillier	17
B.1 Signes et abréviations	17
B.1.1 En tête des articles	17
B.1.2 Dans le corps des articles	17
B.1.3 Autres abréviations	19
Bibliographie	20

Chapitre 1

Nouveau vocabulaire philosophique

1.1 Abréviations

(*Note de la numérisation* : Les abréviations utilisées dans le *nouveau vocabulaire philosophique* sont intégralement reproduites en annexe de ce document. Ce paragraphe en est un résumé suffisant pour ce chapitre.)

1° les abréviations suivantes indiquent les disciplines au langage desquelles le mot est emprunté :

Car. — Caractérologie, psychologie des caractères.

Crit. — Critique ou théorie de la connaissance.

Épist. — Épistémologie.

Hist. — Histoire de la philosophie.

Log. — Logique.

Mor. — Morale.

Méta. — Métaphysique, philosophie générale.

Pol. — Politique.

Psycho. — Psychologie.

Ps. path. — Psychologie pathologique.

Soc. — Sociologie.

Théol. — Théologie,

Vulg. — Sens vulgaire, courant.

2° Les chiffres en caractères gras (**1**, **2**) distinguent les différentes acceptions du mot ;

3° Le signe * indique les mots définis à leur ordre alphabétique et auxquels il y a lieu de se reporter pour plus complète explication ; lorsque ces mots présentent plusieurs acceptions, l'étoile est remplacée par un chiffre mis en exposant (ex. : *absolu*²) qui détermine le sens qu'il convient de choisir ;

4° Les termes contraires (Ctr.), opposés (Opp.) ou synonymes (Syn.) sont indiqués entre parenthèses ;

5° Le signe — > signale les impropriétés, confusions, incorrections, le plus souvent commises et contre lesquelles on doit se tenir en garde ;

6° Les abréviations suivantes indiquent certaines nuances de sens :

S. abstr. — Sens abstrait

S. subje. — Sens subjectif

S. concr. — Sens concret

S. objec. — Sens objectif

1.1.1 Autres abréviations

Adj. — Adjectif.

Cf. — Se reporter à.

Dist. — Distinguer (de), ne pas confondre (avec).

Péj. — Avec un sens péjoratif.

Qqfs. — Quelquefois.

Gén. — Généralement, en général.

Lato. — Au sens large.

Not. — Notamment.

Opp. — Par opposition à.

Spéc. — Spécialement.

1.2 Vocabulaire

1.2.1 Croire, Croyance

— *Psycho. S. subje.* Ces termes peuvent s'appliquer : **1.** à une opinion¹ fondée sur une simple probabilité¹ : « Je ne croyais pas que tout fût perdu » (Sévigné); « Deux sortes d'hommes : les uns justes qui se croient pécheurs, les autres pécheurs qui se croient justes » (Pascal, 534); en ce sens, qqfs. opp. à *savoir* : « Nous ne pouvons pas croire ce que nous savons, et nous ne pouvons pas savoir ce que nous croyons » (Pradines); — **2.** (syn. : *foi*⁴) à une certitude¹ qui ne résulte pas uniquement d'une démonstration rationnelle, soit qu'elle se fonde sur l'autorité² et le témoignage, soit qu'elle repose sur des motifs affectifs (sentiments) et actifs (aspirations, inclinations, désirs) ou qu'elle relève des exigences de la « raison pratique² », soit enfin (*foi*⁵ *religieuse*) qu'elle dépasse la raison : « Elle croit, elle qui jugeait la foi impossible » (Bossuet); « Il me fallut abolir le savoir [*Wissen*] afin d'obtenir une place pour la croyance [*Glauben*] » (Kant, *R. pure*, préf. 2^e éd.); « Une religion est d'autant plus crue qu'elle suscite davantage les sentiments profonds » (Delacroix); « On *croit* en Dieu plus qu'on ne le *prouve* » (Le Roy); — **3. lato.** : à l'*assentiment** en *gén.* : « Nier, croire et douter bien sont à l'homme ce que courir est au cheval » (Pascal, 259); « Toute aperception² suppose affirmation implicite, *au sens de croyance*, même si elle était unique, simple... Si elle est multiple, elle est *croyance* à la liaison de ses parties » (Lagneau); « La croyance est un genre dont la certitude² est une espèce » (Brochard).

— **4. S. objec.** Objet de la croyance aux sens 1, 2 ou 3 : « Les croyances religieuses »; « La croyance à la liberté ».

1.2.2 Aperception

— *Hist. 1. Chez Leibniz* : perception vive et claire (*opp.* perception obscure, subconsciente ou « petite perception »).

— *Psycho. 2.* Appréhension¹.

1.2.3 Appréhension

— *Psycho. 1.* Acte le plus simple de la connaissance par lequel l'esprit saisit immédiatement l'objet connu.

— **2.** Acte par lequel la mémoire saisit immédiatement et retient une série de souvenirs.

— **3. (Vulg.)** Crainte vague et légère.

1.2.4 Assentiment

— *Psycho.* (Ctr. : *doute*). Adhésion donnée par l'esprit à un jugement². L'assentiment comporte plusieurs degrés, not. : *a*) l'opinion¹. — *b*) la certitude¹.

1.2.5 Autorité

— *Épist. 1.* Pouvoir de se faire croire : « L'autorité d'un document, d'un témoin ».

— **2. Méthode d'autorité** : celle qui consiste à établir une assertion, non sur des preuves, mais sur le seul témoignage.

— *Pol. 3.* Droit de commander. — > *Dist.* contrainte.

1.2.6 Certitude

— **S. abstr. Psych. 1. S. subje.** (Opp. *doute*¹ et *opinion*¹). État de l'esprit qui « se croit en possession de la vérité » (Goblot), qui donne son assentiment* sans réserve aucune : « Certitude, certitude, sentiment, joie, paix » (Pascal, *mémorial*) ; « La certitude n'existe que par l'harmonie de la nature et de l'esprit » (Lagneau) ; « L'enthousiasme a toujours engendré la certitude » (Espinass), — > Cf. *Croyance* et *Moral*⁵.

— *Épist. 2. S. objec.* Caractère de ce qui est certain au sens 2 : « C'est à la simplicité de leur objet que les mathématiques sont redevables de leur certitude » (D'Alembert). — > Terme équivoque comme le précédent : les confusions sont fréquentes entre le sens 1 et le sens 2. Cf. *Conviction**.

— **S. concr. 3.** Proposition, croyance ou opinion certaine², ou que l'on croit telle : « La jeunesse veut des certitudes. »

1.2.6.1 Certain

— *Psych. 1. S. subje.* En parlant des personnes : qui se croit en possession de la vérité : « Si l'homme qui se trompe dit, au moment où il se trompe : *je suis certain*, quand il a reconnu son erreur il dit : *je me croyais certain* » (Brochard).

— *Log. S. objec.* En parlant des propositions : **2.** Qui est assurément vrai : « Il n'y a eu que les seuls mathématiciens qui ont pu trouver quelques démonstrations, c'est-à-dire quelques raisons certaines et évidentes » (Descartes, *Méth.*, II) ; « Ce qui n'est certifié que par les hommes, peut être cru comme vraisemblable, mais non pas comme certain » (Bossuet) ; « Pour autant que les propositions de la mathématique se rapportent à la réalité, elles ne sont pas certaines » (Einstein). *Qqfs.*, en un sens plus fort : démontré : « S'il ne fallait rien faire que pour le certain, on ne devrait rien faire pour la religion : car elle n'est pas certaine » (Pascal, 234). — **3.** Dont on est plus ou moins assuré : « Toutes les autres choses dont ils se pensent peut-être plus assurés, comme d'avoir un corps [etc.], sont moins certaines [que l'existence de Dieu] ; car, encore qu'on ait une assurance morale de ces choses... » (Descartes, *Méth.*, IV). Cf. *Moral*⁵.

1.2.6.2 Conviction

— *Psycho. 1. S. abstr.* Action de convaincre, *spéc.* au sens 1 : « La conviction agit sur l'entendement, et la persuasion sur la volonté » (D'Aguesseau). — **2. S. concr. S. objec.** Certitude¹ résultant de ce qu'on a été « convaincu » au sens 1 : « J'exigerais qu'ils [les libertins] eussent des raisons claires et qui emportent conviction » (La Bruyère). — **3. S. concr. S. subje.** Croyance³ certaine¹ résultant de ce qu'on a été « convaincu » au sens 2 : « Ce qui pense, c'est-à-dire ce qui est à l'homme même une conviction qu'il n'est point matière » (La Bruyère). — > Terme équivoque comme *convaincre*. La même ambiguïté existe *p. e.* en all. *cf.* Kant, R. pure, *Methodenlehre*, II, 3 : « Quand la croyance [*Fürwahrhalten*] est valable pour tout le monde, pourvu seulement qu'on ait de la raison, son fondement est objectivement suffisant, et la croyance s'appelle alors conviction² [*Ueberzeugung*]. Si elle n'a son fondement que dans l'état particulier du sujet, elle est nommée persuasion [*Ueberredung*]. » Mais un peu plus loin, *ibid.* : « La suffisance subjective s'appelle conviction³ [*Ueberzeugung*] (pour moi-même), la suffisance objective s'appelle certitude [*Gewissheit*] (pour tout le monde). »

1.2.7 Doute

— *Psycho. 1.* (Opp. : *assentiment* ou *croyance*³). État de l'esprit qui suspend son assentiment*. — > *Dist. opinion*² — *Ps. path. 2. Folie du doute* : incapacité de croire³ (de donner son assentiment*) ou de prendre des décisions*.

— *Hist.* **3.** *Chez Descartes* : « doute méthodique », méthode philosophique qui consiste à révoquer en doute tout ce qu'on a admis antérieurement et à n'accepter pour vrai que ce qui est évident, afin de fonder la connaissance sur des bases certaines : « Je pensai qu'il fallait que je rejetasse comme absolument faux tout ce en quoi je pourrais imaginer le moindre doute » (*Méth.*, IV). Cf. Husserl, *Mé debates cartésiennes*, introd. : « Ne connaissant d'autre but que celui d'une connaissance absolue, il [Descartes] s'interdit d'admettre comme existant ce qui n'est pas à l'abri de toute possibilité d'être mis en doute ». — **4.** *Doute scientifique* : attitude du savant qui révoque en doute ses hypothèses² tant qu'elles ne sont pas confirmées par l'expérience* : « Le grand principe expérimental est le doute philosophique qui laisse à l'esprit sa liberté et son initiative » (Claude Bernard).

1.2.7.1 Décision

— *Psycho.* (Syn. : *choix*¹, *détermination*³, *résolution*²). Phase terminale qui, selon la description classique de l'acte volontaire, succède à la délibération*. Cf. *Volition**.

1.2.7.2 Volition

— *Psycho.* **S. concr.** Acte de volonté¹ : « Vouloir, c'est agir : la volition est un passage à l'acte » (Ribot).

1.2.8 Foi

— *Vulg.* **1.** Garantie : « Sur la foi des traités ». — **2.** Fidélité à un engagement : « C'est parce que nous sommes civilisés que nous nous imposons le respect de la foi que nous avons jurée » (Davy). *Bonne foi* : sincérité. *Mauvaise foi* : duplicité² ; *spéc.*, chez Sartre : attitude de la conscience qui se masque à elle-même la vérité, mensonge à soi-même. — **3.** Confiance : « Quoiqu'à leur nation [les voleurs] bien peu de foi soit due,... » (Molière). — **4.** Syn. de *croissance*² : « Ajouter foi à... ». *Chez Kant* : « foi morale », croyance rationnelle, quoique non démontrable, à la liberté, à l'existence de Dieu et à la vie future.

— *Théol.* **5. S. abstr.** Adhésion aux dogmes d'une Église, à des vérités considérées comme révélées : « La foi est différente de la preuve : l'une est humaine, l'autre est un don de Dieu » (Pascal, 248). — **6. S. concr.** Objet de la foi⁵, les dogmes : « Je ne croirai jamais que la vraie philosophie soit opposée à la foi » (Malebranche, *Entr.*, VI, 2).

1.2.8.1 Duplicité

— *Méta.* **1.** Au sens étymologique : caractère double, dualité : « Cette duplicité de l'homme est si visible qu'il y en a qui ont pensé que nous avons deux âmes » (Pascal, 417) ; la « duplicité de l'obligation » [en tant que relation entre celui qui oblige et celui qui est obligé] (Le Senne).

— *Car. et Mor.* **2. Péj.** Manque de sincérité : « Ils ne servent qu'à nous montrer la duplicité de votre cœur » (Pascal, *Prov.*, 13).

1.2.9 Opinion

— *Psycho.* et *Crit.* **1. S. subje.** Assentiment* partiel ; croyance, au sens 1 : « Quand le pénitent suit une opinion probable, le confesseur le doit absoudre » (Pascal, *Prov.*, 5). *Spéc.*, chez Platon (grec *doxa*) : type de connaissance inférieur à la science et à la pensée discursive et qui comprend la croyance (*pistis*) et la pensée par images (*eikasia*) : « Ce qu'est l'être au devenir, ainsi est la connaissance intellectuelle (*noêsis*) à l'opinion » (*République*, VI).

— *Psycho.* et *Soc.* **S. abstr. 2.** Type de pensée sociale qui consiste à prendre position, plus ou moins fermement, sur les problèmes politiques, moraux, philosophiques, religieux : « L'opinion fait des hommes ce qu'elle veut » (Lacombe) ; « Les valeurs sont choses d'opinion » (Durkheim) ; « Il existe deux formes de l'opinion, l'opinion publique et l'opinion privée. La première est d'ordre sociologique : ... la seconde, d'ordre psychologique », toutefois même celle-ci « répond à une question sociale, est elle-même une réponse sociale » (Stœtzel). Cf. *Public*².

— **S. concr. 3.** Objet de l'opinion² : « L'opinion est un groupe plus ou moins logique de jugements qui, répondant à des problèmes actuellement posés, se trouvent reproduits en nombreux exemplaires dans des personnes du même pays, du même temps, de la même société » (Tarde) ; « Ainsi se vont les opinions, succédant du pour au contre » (Pascal, 337) ; « Tout le mécanisme social repose sur des opinions » (Comte, *Cours*, I).

1.2.10 Pratique (adj.)

— **1.** (*Opp.* : *théorique, spéculatif*). Qui concerne l'action³ utilitaire : « On en peut trouver une [philosophie] pratique, par laquelle... nous pourrions nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature » (Descartes, *Méth.*, VI). — **2.** (*Opp.* : *pragmatique**). Qui concerne l'action morale. Spéc., chez Kant : « La Raison pratique » ; « La règle pratique est inconditionnée, donc représentée *a priori* comme proposition catégoriquement pratique » (*R. pr.*, I, 1, 1, § 7). Cf. *Théorétique*².

1.2.10.1 Pragmatique

— *Hist.* Chez Kant (*opp. pratique*²) : qui concerne l'action utilitaire, qui vise le succès ou le bien-être.

1.2.11 Probabilité

— *Épist.* **1. S. subje.** Caractère de ce qui nous paraît vraisemblable, de ce qui nous semble devoir se réaliser de préférence à d'autres possibles ou avoir le plus de chances d'être vrai, sans cependant qu'on puisse le prouver ; en ce sens, la probabilité caractérise l'*opinion*¹ : « La probabilité, comme toute autre modalité de la pensée, est un caractère essentiellement subjectif de nos jugements » (Couturat).

— **2. S. objec.** (Sens mathématique). « La probabilité est le rapport du nombre des cas favorables au nombre total des événements » (Borel). *Calcul des probabilités* : règles à l'aide desquelles on calcule la probabilité² d'un événement futur. *Lois de probabilité* : les lois statistiques² (cf. *Probabilisme*²) : « La nouvelle Physique ne nous fournit que des lois de probabilité » (L. de Broglie).

Chapitre 2

Croyance, doute et certitude

2.1 Encyclopédie de la philosophie

2.1.1 Croyance

État subjectif qui s'oppose au doute, mais qui reste inférieur à l'état de certitude. Locke la définit comme la forme la plus intense que peut avoir l'assentiment concernant ce qui est considéré comme seulement probable. Il s'agit, quoi qu'il en soit, de la croyance naturelle, par opposition à la croyance d'inspiration surnaturelle, ou « foi ». Pour Platon, la croyance (*pistis*) est le deuxième degré de la connaissance. Elle a pour objet les choses sensibles, c'est pourquoi elle est située à un degré plus élevé que l'« imagination », mais elle appartient encore au domaine de l'« opinion », par opposition à la science, ou connaissance idéale, qui a pour objet les vérités éternelles. Hume, qui a reconnu à l'imagination un rôle fondamental dans la vie psychique, oppose la croyance à l'imagination. Pour Hume, l'imagination est un mécanisme psychique inconscient, un instinct naturel, qui investit une « idée » avec une intensité ou une vivacité tout à fait particulières : ainsi, l'idée acquiert une intensité qui est initialement celle des « impressions » et qui distingue celles-ci des idées, comme l'original de la copie. Mais c'est dans l'analyse de la causalité que Hume fait intervenir la croyance avec une valeur déterminante ; l'expérience répétée de successions de faits s'étant reproduits de façon uniforme par le passé nous induit à penser, en présence d'un fait déterminé, que se produira le fait qui en avait découlé par le passé : l'idée de ce fait que nous attendons se présente avec une telle vigueur qu'elle nous fait « croire » qu'il se produira. La signification pratique de la croyance a été particulièrement développée par le pragmatisme ; la formulation extrême en est la « volonté de croire » soutenue par William James. D'après cette doctrine, hors de toute considération de vérité ou d'erreur, l'adhésion à une croyance est la condition de la réalisation de celle-ci, qu'il s'agisse des valeurs morales à mettre en pratique dans la vie, ou de l'idée même d'un but pour lequel la vie vaut la peine d'être vécue. Notre vie ne peut avoir de but que si nous « croyons » que la vie mérite d'être vécue.

2.1.2 Doute

Au sens courant, sentiment psychologique et état d'incertitude que le sujet éprouve lorsque ses convictions ou ses croyances sont remises en cause par des événements extérieurs. C'est un doute subi, éprouvé par le sujet souvent contre son gré. Dans l'usage philosophique, on distingue le doute sceptique (Pyrrhon d'Élis, Montaigne) et le doute méthodique (Augustin, Bacon, Descartes). Le doute sceptique est un acte volontaire par lequel on suspend le jugement dans le processus de connaissance tant que celui-ci ne conduit à aucune connaissance assurée, le but étant d'obtenir un état d'indifférence. On définit habituellement comme *absolu* le doute

typique de l'attitude sceptique : avec Pyrrhon déjà, le scepticisme soutient qu'il est impossible de parvenir à une quelconque connaissance certaine, et qu'il est donc nécessaire de douter de toute affirmation et de toute théorie (Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, VIII, 103). Divers auteurs, à commencer par saint Augustin, opposent au doute absolu des sceptiques un usage *méthodique* du doute. Il est alors un moment préliminaire de la connaissance, destiné à éliminer de l'investigation les préjugés qui en entravent le déroulement correct. Il est utilisé en ce sens par F. Bacon dans sa théorie des « idoles » (ou *pars destruens* de la méthode), par laquelle il soumet à la critique les préjugés les plus courants afin de restaurer une approche directe des données de l'expérience (*Novum Organum*, 1, 38-68). Le doute cartésien est un instrument au service de la connaissance qui consiste à rejeter comme faux tout ce en quoi il est possible d'imaginer ou de supposer le moindre doute. C'est grâce à ce doute « méthodique » que Descartes dégage le *cogito* comme première vérité absolument indubitable et fondement de toutes les autres (*Discours de la méthode*, IV^e partie, *Méditations métaphysiques* I et II). En effet, Descartes cherche à atteindre, précisément à travers l'usage systématique du doute, une évidence certaine et indubitable, qui puisse être prise comme point de départ et critère pour toute vérité ultérieure. Après avoir exclu les connaissances sensibles, puis les connaissances rationnelles, et allant jusqu'à admettre l'hypothèse d'un « mauvais génie » qui éprouve du plaisir à induire l'homme en erreur (*Méditations métaphysiques*, Première Méditation). Mais le fait de douter est pourtant quelque chose et ainsi Descartes peut-il conclure que si je doute, je pense, et si je pense, je suis : telle est l'évidence absolue qui était recherchée (Seconde Méditation). En un sens, Husserl reprend à son compte le doute radical cartésien, puisqu'il soutient la nécessité de « suspendre » la validité de toute théorie ou jugement préconçu, afin de dégager le terrain pour la pure description phénoménologique des données de l'expérience. Charles Sanders Peirce s'était au contraire tourné vers une analyse de la dimension psychologique et pragmatique du doute. Il refuse le doute cartésien, dans la mesure où personne ne peut sérieusement douter de ce qu'il n'a pas de raison valable de mettre en doute ou de ce qu'il accueille comme une croyance inconsciente. Descartes alla en effet jusqu'à douter de l'existence de Dieu, mais non du fait, allant pour lui de soi, que le mode d'être de la vérité est l'évidence claire et distincte, et que celui de la réalité est la substance (*Comment rendre nos idées claires*, §1). Le doute, pour Peirce, est une interruption de l'action qui advient quand nos croyances sont remises en cause par l'expérience ; doute et croyance sont deux moments, étroitement liés entre eux, de l'expérience de la vérité, qui n'est jamais abstraite, mais vérification concrète, et toujours faillible, des conséquences pratiques découlant de nos habitus et comportements (*L'Établissement de la croyance*, §3-4).

2.1.3 Certitude

État de conviction subjective considéré en général comme l'effet d'une évidence. À côté de la notion subjective de certitude, que l'on trouve dans l'emploi commun du terme et qui le fait coïncider en partie avec l'assentiment, on peut lire chez les différents philosophes l'analyse des données objectives en vertu desquelles une vérité peut être dite « certaine ». Sous ce deuxième aspect, l'histoire du concept de certitude suit les avatars de celui de « vérité » et des critères adoptés pour l'évaluer. Dans le monde antique, c'est l'analyse des aspects objectifs du concept qui prévaut : pour Platon et pour Aristote, la certitude s'identifie à la stabilité, puisqu'il n'est de connaissance certaine que des choses stables, alors que le mouvant donne lieu à une connaissance probable (Platon, *Philèbe*, 59b ; *Timée*, 29b-c). Aristote, en particulier, en donna une formulation logique, en affirmant que c'est seulement dans le raisonnement apodictique, dont la négation est impensable ou contradictoire, qu'existe la garantie d'une persuasion objectivement fondée. En cela, Aristote s'opposait à la thèse des sophistes selon laquelle toute certitude étant produite par les modalités formelles du discours, elle serait liée à l'habileté rhétorique de celui qui l'énonce.

Les deux aspects, celui, subjectif, de l'assentiment et celui, objectif, du critère de la vérité, restent complémentaires jusqu'au Moyen Age, lorsque l'insistance sur la foi comme adhésion à la vérité révélée et comme soumission à l'autorité des Pères qui l'ont interprétée détermine aux débuts de la scolastique la prédominance de l'attention portée à l'aspect subjectif. Thomas d'Aquin établit une distinction entre la certitude des vérités de la foi, dans lesquelles prédomine l'élément subjectif, c'est-à-dire la volonté d'accepter l'autorité du Dieu de la Révélation ; et la certitude sur les vérités de la raison fondée sur l'évidence (*Summa theologica*, II-IIae, quest. 2, art. 1 ; et *In Sententiarum*, dist. 23, quest. 2, art. 2, quest. 1a, 2c).

A l'Âge classique, Descartes, avec la règle de l'évidence, identifia vérité et certitude et unifia les aspects subjectifs et objectifs du concept : l'évidence signifie à la fois la clarté et la distinction des idées et l'assentiment subjectif à celles-ci. L'identité cartésienne de la « vérité » et de la « certitude » demeure présente chez Locke, qui y ajoute la distinction entre la « certitude de la vérité », c'est-à-dire l'adéquation entre les mots et les idées, et la « certitude de la connaissance », c'est-à-dire l'accord ou la discordance entre les seules idées (*Essai sur l'entendement humain*, livre quatre, VI, 3). On retrouve cette identité de la vérité et de la certitude chez Leibniz, qui introduit le concept de « certitude morale » que l'on atteint grâce aux preuves des vérités religieuses (*Essais de théodicée, Discours de la conformité de la foi avec la raison*, §5). Mais cette identité est critiquée par Vico, pour qui le « vrai » s'identifie au « fait », alors que la « conscience du certain » est donnée par « l'autorité du jugement humain » (*La Science nouvelle*, dignité X). Pour Kant, « certitude » et « conviction » expriment respectivement l'aspect objectif et l'aspect subjectif de la « science » entendue comme croyance « suffisamment » garantie comme vraie (*Critique de la raison pure*, Doctrine transcendantale de la méthode, chap. II, section II). Pour Hegel, dans *La Phénoménologie de l'esprit*, la certitude sensible apparaît seulement comme le savoir le plus immédiat, qui n'atteste toutefois que la présence d'un Moi singulier face à une chose singulière, sans qu'intervienne aucune conscience subjective. Mais, à partir de la certitude sensible, naît la *différence* entre le Moi et la chose, et donc la perception que le « pur rapport immédiat » entre l'un et l'autre implique en tout cas une médiation (*La Phénoménologie de l'esprit*, A, 1).

Le concept de « certitude scientifique », apparu au XVII^e s. en étroite relation avec le principe de la vérification scientifique, a subi dans la pensée scientifique contemporaine de sensibles mutations. C'est l'expérience, ou si l'on préfère l'expérimentation, qui permet de saisir dans une technique opératoire l'unité de la certitude issue du constat de la perception sensible et la certitude induite par la formalisation logico-mathématique d'une théorie. En excluant de son champ de recherche la prétention de parvenir à une certitude absolue et universelle, une grande partie des épistémologues considère les critères de la vérité comme des paramètres changeants, relatifs au système choisi pour les mettre en œuvre. De ce relativisme de la « vérité » découle le concept d'une certitude conventionnellement déterminée, qui n'est plus marquée par des traits psychologiques ou subjectifs (dont la pensée contemporaine, dans le sillage de Nietzsche et de Freud, a appris à douter) ni par des traits universellement objectifs, mais qui varie avec les critères formels adoptés pour l'atteindre.

2.2 Pratique de la philosophie

2.2.1 Croyance

ÉTYMOLOGIE : latin *credere*, « croire ».

SENS ORDINAIRE : disposition de l'esprit qui admet quelque chose, qui adhère à une opinion, une doctrine, une idéologie, etc.

PHILOSOPHIE : adhésion incertaine, par opposition au savoir ou à la foi.

D'une façon générale, la croyance est adhésion à une idée, une pensée, une affirmation, une théorie, un dogme... En ce sens, la naïveté, le préjugé, l'erreur, la foi, l'opinion, aussi bien que le savoir sont des modes différents de croyance. Comme le montre Descartes (*Quatrième Méditation métaphysique*), la croyance est un effet de la volonté : l'entendement conçoit les idées, la volonté y adhère, les refuse ou les met en doute. Toutefois, la notion de croyance est le plus souvent utilisée par opposition au savoir et, dans une moindre mesure, à la foi. La croyance est alors surtout considérée comme une adhésion plus ou moins hasardeuse.

TERMES VOISINS : confiance; foi.

TERMES OPPOSÉS : agnosticisme; doute.

CORRÉLATS : certitude; foi; opinion.

2.2.2 Doute

ÉTYMOLOGIE : latin *dubitare*, « balancer ».

SENS ORDINAIRE : état d'esprit provenant d'une absence de certitude.

PHILOSOPHIE : attitude réfléchie, volontaire et critique; suspension du jugement devant ce qui se présente comme une vérité, afin de l'examiner et d'en mettre à l'épreuve le bien-fondé.

ÉPISTÉMOLOGIE : selon Claude Bernard, qualité fondamentale de l'investigation scientifique, qui vise à ne pas prendre des conclusions momentanées pour des vérités absolues.

D'un point de vue philosophique, il faut distinguer deux sortes de doute : le doute sceptique et le doute méthodique.

1. Le doute sceptique (cf. Scepticisme) est une suspension radicale et définitive du jugement. La pensée chrétienne, en particulier avec Pascal, a repris certains aspects de la tradition sceptique : en mettant en évidence la faiblesse de notre raison, le doute sceptique peut être aussi un auxiliaire de la foi. À la suite de Hume (XVIII^e siècle), le doute sceptique devient plus modéré : il consiste moins à suspendre son jugement qu'à ne pas prendre nos croyances, mêmes les plus crédibles, pour des certitudes, et à se défendre contre l'enthousiasme des passions et contre le dogmatisme.

2. Le doute méthodique est le point de départ de la philosophie de Descartes. S'il consiste dans le projet de faire table rase de toutes les opinions que nous avons reçues jusqu'ici comme étant vraies, c'est en vue de trouver celles qui leur résisteront. Le doute méthodique diffère donc du doute sceptique parce qu'il est un moyen en vue d'une fin, qui est la certitude. Provisoire et délibéré, le doute cartésien est également radical : il révoque ce qui est simplement vraisemblable et n'admet pas d'intermédiaire entre le vrai et le faux. Il est, de ce fait, hyperbolique, c'est-à-dire excessif. C'est pourquoi, à la fin de la *Première Méditation métaphysique*, Descartes avance la fiction d'un « malin génie » qui lui permet de se persuader que tout est faux. Cette fiction a essentiellement un rôle psychologique. En effet, les raisons de douter sont logiquement suffisantes, mais elles ne sont pas psychologiquement assez parfaites pour maintenir l'esprit dans sa résolution de douter. En se persuadant, grâce au « malin génie », que tout est faux – et non plus seulement douteux – cette résolution pourra plus aisément se maintenir.

TERMES VOISINS : embarras; hésitation; incertitude.

TERMES OPPOSÉS : certitude.

CORRÉLATS : méthode; philosophie; scepticisme; vérité.

2.2.3 Certitude

ÉTYMOLOGIE : latin *certitudo*, de *certus*, «assuré ».

SENS ORDINAIRE : état d'esprit de celui qui est assuré de détenir une vérité.

PHILOSOPHIE : assurance intellectuelle ou morale fondée sur les conclusions d'une démonstration, sur l'expérience, sur une évidence ou sur une très grande probabilité.

Si la certitude tire sa force de la vérité, elle ne se confond pas totalement avec elle. La certitude réside en effet dans la double assurance que l'on détient à la fois la vérité et les critères qui nous garantissent qu'il s'agit bien de la vérité. Son caractère subjectif la rapproche de la conviction : mais à celle-ci manquent précisément les critères qui en fonderaient à coup sûr la vérité. On ne peut que persuader autrui de partager une conviction. La certitude au contraire interdit en principe le doute. Toutefois à côté de la certitude de ce premier type, Descartes par exemple admet la possibilité de la certitude « morale », qui porte sur « des choses dont nous n'avons point coutume de douter touchant la conduite de la vie, bien que nous sachions qu'il se peut faire, absolument parlant, qu'elles soient fausses » (*Principes de la philosophie*, 205). Ce sens se rapproche d'un usage courant du terme, qui distingue assez peu la certitude de la conviction, comme lorsqu'on dit avoir «la certitude que telle personne viendra demain ».

TERMES VOISINS : conviction.

TERMES OPPOSÉS : doute.

CORRÉLATS : démonstration; évidence; preuve; vérité.

Chapitre 3

Opinion et préjugé

3.1 Encyclopédie de la philosophie

3.1.1 *Doxa*

Terme grec qu'on traduit le plus souvent par « Opinion », mais qui recouvre en grec un éventail de significations beaucoup plus large. Le mot vient du verbe *dokeô*, « j'apparais », « je me manifeste ». Dans l'un des sens courants, *doxa* désigne la considération dont jouit une personne (équivalent grec de la *fama* des Latins), l'opinion qu'on a d'elle. Si cette opinion porte sur quelque chose de véritablement considérable, alors *doxa* peut être rendu par « gloire » et la *doxa tou théou* est la « gloire de Dieu ».

3.2 Pratique de la philosophie

3.2.1 Opinion

ÉTYMOLOGIE : latin *opinari*, « émettre une opinion ».

SENS ORDINAIRE : avis, jugement porté sur un sujet, qui ne relève pas d'une connaissance rationnelle vérifiable, et dépend donc du système de valeurs en fonction duquel on se prononce.

PHILOSOPHIE : jugement sans fondement rigoureux, souvent dénoncé dans la mesure où il se donne de façon abusive les apparences d'un savoir.

L'interrogation sur la nature de la vérité et les moyens de l'atteindre a conduit nombre de philosophes à distinguer, entre les différents types de connaissance possibles, ceux qui conduisent effectivement à la vérité, et ceux qui en éloignent. En un premier sens, l'opinion est ainsi traditionnellement considérée comme un genre de connaissance peu fiable, fondée sur des impressions, des sentiments, des croyances où des jugements de valeur subjectifs. Pour Spinoza, par exemple, elle est forcément « sujette à l'erreur et n'a jamais lieu à l'égard de quelque chose dont nous sommes certains mais à l'égard de ce que l'on dit conjecturer ou supposer » (*Court traité*, chap. II). Depuis Platon, et jusque chez de nombreux penseurs contemporains, l'opinion est dénoncée comme a priori douteuse, illusoire ou fausse, voire dangereuse, lorsqu'elle cherche à s'imposer en dissimulant la faiblesse de ses fondements sous les apparences de la plus claire certitude. Selon Adorno (*Modèles critiques*, 1963), « l'opinion s'approprie ce que la connaissance ne peut atteindre pour s'y substituer », elle rassure à bon compte, parce qu'« elle offre des explications grâce auxquelles on peut organiser sans contradiction la réalité contradictoire ». Tel est bien le « fonctionnement psychique » qui soustend, par exemple, les opinions racistes : pour être plus crédible, la peur de l'autre prend le masque de l'affirmation de son infériorité ou de la mise en garde contre le danger qu'il est censé représenter. La justesse de ces analyses ne doit pas faire oublier qu'en un autre sens, l'opinion constitue une forme de connaissance utile, voire un type de jugements éminemment respectables. Dans le *Ménon*, Platon reconnaît aux opinions droites la faculté, sur les sujets qui ne relèvent ni de la science ni de la simple conjecture, d'éclairer l'action humaine. Dans le domaine moral par exemple, à défaut de vérités certaines, des intuitions justes relatives au bien peuvent guider efficacement l'éducation ou l'action, en leur fixant pour but la satisfaction d'intérêts conformes aux exigences de la réflexion, et non à la soumission aux apparences ou au plaisir immédiat. Enfin, sur toutes les questions qui engagent des choix individuels qu'aucune autorité ne peut légitimement contraindre – la religion, la préférence politique, l'adhésion à une conception du monde – la liberté d'opinion est un droit fondamental, dans les sociétés démocratiques en tout cas, dès l'instant où ceux auxquels elle est garantie n'en usent pas au détriment de la liberté d'autrui.

Analysée dans le *Traité théologico-politique*, où Spinoza insiste sur la nécessité d'une indépendance absolue des opinions religieuses et de leur expression par rapport à l'État, la liberté d'opinion est proclamée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Et depuis près d'un siècle, elle est au cœur du principe de la laïcité qui garantit (en particulier en France) la séparation entre l'Église et l'État.

TERMES VOISINS : avis ; croyance.

TERMES OPPOSÉS : science.

3.2.1.1 Opinion publique

Ensemble fluctuant de prises de positions portant sur des questions politiques, morales, économiques... Les « sondages d'opinion » prétendent en constituer une sorte de baromètre.

CORRÉLATS : connaissance ; conviction ; croyance ; doute ; foi ; jugement ; préjugé.

3.2.2 Préjugé

ÉTYMOLOGIE : latin *praejudicare*, « juger préalablement ».

SENS ORDINAIRE : Opinion admise sans jugement ni raisonnement.

Le terme préjugé est souvent employé dans un sens péjoratif, pour dénoncer l'erreur ou au moins l'absence de réflexion qui conduit un individu à adhérer à une idée fausse – dont il n'a pas pris la peine de contrôler le bien-fondé – voire à la défendre contre des idées justes, ou à condamner des individus au nom de cette idée (par exemple, les opinions racistes sont des préjugés).

TERMES VOISINS : opinion.

TERMES OPPOSÉS : savoir ; science.

CORRÉLATS : certitude ; croyance ; dogme ; doute ; foi.

3.2.3 Erreur

ÉTYMOLOGIE : latin *error*, « course à l'aventure », de *errare*, « errer ».

LOGIQUE ET SCIENCES : affirmation fautive, c'est-à-dire non conforme aux règles de la logique, et/ou en contradiction avec les données expérimentales.

PSYCHOLOGIE : état de l'esprit qui tient pour vrai ce qui est faux, et réciproquement (ex. : « être dans l'erreur »).

L'erreur doit être soigneusement distinguée aussi bien de la faute (qui engage plus nettement notre responsabilité) que de l'illusion (qui n'est pas vaincue par le savoir). L'erreur procède toujours de notre jugement : elle résulte, selon Descartes, d'un décalage permanent entre notre volonté, qui est infinie, et notre entendement, qui ne l'est pas. Nous nous trompons parce que nous outrepassons nos possibilités intellectuelles, par étourderie ou vanité : l'erreur n'est donc qu'une privation de connaissance. L'épistémologie contemporaine, au contraire, donne à l'erreur un tout autre statut, plus « positif ». Bachelard, notamment, montre que les « vérités » scientifiques ne sont jamais que provisoires, qu'elles doivent constamment être remaniées et corrigées. La connaissance scientifique ne peut pas faire l'économie de l'erreur.

TERMES VOISINS : fausseté ; illusion ; incorrection.

TERMES OPPOSÉS : vérité.

CORRÉLATS : connaissance ; Évidence ; faute ; illusion ; jugement.

Chapitre 4

Foi

4.1 Encyclopédie de la philosophie

4.1.1 Foi

Terme qui, dans sa plus large acception, indique les formes de conscience que ne peuvent garantir ni les contrôles empiriques ni les procédés rationnels. Ils s'en remettent donc soit à des intuitions subjectives probantes, soit à des postulats adoptés comme principes de démonstration, soit encore à des témoignages dignes de confiance. Dans un sens plus étroit, la foi apparaît comme la croyance en des principes ou vérités religieuses, en particulier lorsque leur révélation est d'ordre surnaturel.

Dans la religion biblique et chrétienne, le terme de « foi » acquiert une signification particulière. La foi apparaît dans la Bible comme l'acceptation de la Révélation de Dieu. Cette révélation, quand bien même d'attribution divine, est un événement qui s'inscrit dans la réalité du monde et de l'histoire. La foi est donc un acte et un processus par lesquels l'homme, interpellé par les paroles et les interventions divines – dont témoigne la Bible –, décide de sa propre existence. Dans la conscience chrétienne, le centre et le sommet de cette présence divine est Jésus de Nazareth : la foi en le Christ implique l'engagement total de soi, qui s'étend à tous les moments de l'existence, et conduit aussi à la forme visible et communautaire de la confession de foi. L'Église est le lieu qui historiquement atteste de la foi, laquelle en est par conséquent la norme et la mesure. La crédibilité et la valeur de l'Église ne lui appartiennent pas en propre, mais seulement en fonction de la foi pour laquelle elle existe. Si la foi est foi en Jésus-Christ, sa totalité et son unité dépendent premièrement de l'adhésion au Christ, et deuxièmement – sur la base de leur référence spécifique au Christ – de l'acceptation des propositions de foi ou des dogmes, ou des instances qui les définissent. Pour le christianisme (mais aussi pour le judaïsme), la foi n'est pas un acte qui vaille devant Dieu, mais au contraire une acceptation de Dieu comme grâce absolue. Mais tout ceci n'advient que simultanément à l'acte de l'homme qui croit, à l'acte de foi, qui à son tour n'est pas détachable des autres actes qui constituent la trame de la vie humaine. L'acte de foi est au contraire (ainsi que le souligne toute la pensée chrétienne, depuis saint Paul jusqu'à Søren Kierkegaard et à Karl Barth) une décision par laquelle l'homme – s'en remettant à Dieu qui se révèle – projette le sens de sa propre existence. En tant que décision, la foi est un acte libre qui implique aussi la raison. D'où la possibilité d'une réflexion *a posteriori* sur la décision de foi, au sein de laquelle est thématiqué ce qui a tout d'abord été vécu et compris sous une forme préreflexive. Là réside le fondement d'une potentielle expression de la foi en formules linguistiques qui prétendent à la vérité, et de l'évolution d'une théologie.

La foi s'en remet tout particulièrement à la théologie pour se confronter aux positions culturelles qui contestent sa prétention à être la plus haute valeur humaine, ou qui tendent à la réduire à des formes d'aliénation psychique ou sociale, ou à toute autre attitude irrationnelle.

4.2 Pratique de la philosophie

4.2.1 Foi

ÉTYMOLOGIE : latin *fides*, « confiance », « crédit », « loyauté », « engagement ».

SENS ORDINAIRE : degré d'adhésion que l'on peut accorder à une idée, une parole, un comportement ou un homme.

THÉOLOGIE : mode religieux de la croyance.

La foi, qui n'est pas un savoir, ne se réduit pas à une simple croyance et même, souvent, s'oppose à celle-ci. Comme le dit Alain (*Propos*), la croyance crédule, « c'est pensée agenouillée et bientôt couchée », tandis que dans la foi, « il faut croire d'abord, et contre l'apparence ; la foi va devant, la foi est courage » (en ce sens, l'athéisme conscient peut aussi relever de la foi). Ce en quoi on a foi n'est pas démontrable, mais exige un degré de confiance au moins égal à celui que produirait une démonstration. La foi est un engagement qui se veut lucide, contrairement à la croyance, le plus souvent naïve. Pour qu'il y ait foi, il faut donc qu'il y ait des raisons de croire. La foi c'est, par exemple, l'exigence qu'on s'impose à soi-même de croire en l'autre lorsqu'il a pris un engagement, mais sans en méconnaître les risques. Le mot désigne donc à la fois une obligation qui se traduit par un comportement volontaire (sens objectif) et un régime de croyance (sens subjectif).

Au sens théologique, la foi désigne la confiance absolue qu'on accorde à Dieu, même lorsque la raison n'y saurait donner un quelconque appui. Chez Pascal, par exemple, la foi relève de l'ordre de la grâce ; le moyen de la croyance est ici le « cœur » : « Voilà ce que c'est que la foi. Dieu sensible au cœur, non à la raison » (*Pensées*, Laf. 424). Kierkegaard montre bien comment la foi suppose une confiance au-delà de ce que la raison peut calculer ou démontrer, à la limite de l'absurde, mais sans faire l'économie de l'angoisse que cela suscite (cf. Kierkegaard et Abraham). Chez Kant, les « postulats de la raison pratique » (la croyance en l'immortalité de l'âme et en l'existence d'un législateur suprême) relèvent aussi de la foi, précisément parce que la philosophie morale donne en la matière des raisons de croire, tout en affirmant qu'on ne peut pas savoir.

Tandis que la croyance conduit à la crédulité et au sommeil de l'esprit, la foi se présente donc comme une croyance consciente d'être croyance, reposant sur des principes et engageant une décision de la volonté.

TERME VOISIN : croyance.

TERME OPPOSÉ : savoir.

4.2.2 Mauvaise foi

L'expression désigne généralement une attitude d'esprit inspirant des comportements ou des propos dans lesquels il est clair que le sujet ne respecte pas ses engagements, explicites ou tacites. On tient des propos « de mauvaise foi » lorsqu'on n'est plus fidèle à sa propre volonté de vérité (par exemple, lorsqu'on refuse de reconnaître qu'on a tort).

Chez Sartre (*L'Être et le Néant*, première partie, chap. 2), l'expression désigne plus spécialement l'attitude par laquelle la conscience d'un sujet cherche à se tromper elle-même, afin de se voiler ses responsabilités et d'échapper à l'angoisse que celles-ci pourraient provoquer. « L'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait » (*L'Existentialisme est un humanisme*) ; il est de mauvaise foi dès qu'il se dissimule ce qu'il fait et que c'est lui qui le fait (cf. Conscience).

CORRÉLATS : athéisme ; conviction ; engagement ; religion ; volonté.

Annexe A

Énoncés de croyance

Énoncés de forme « X croit A », sous-classe des énoncés dits (depuis Bertrand Russell) d'*attitude propositionnelle* parce qu'ils expriment l'attitude d'un sujet (X) à l'égard d'une proposition (P) (« X pense que P », « X désire que P », « X sait que P »). Déjà George E. Moore et Ludwig Wittgenstein avaient relevé une particularité sémantique de ces énoncés : ils semblaient avoir un comportement différent à la première personne et aux autres personnes. « Georges croit qu'il pleut, mais il ne pleut pas » est parfaitement acceptable, alors que « Je crois qu'il pleut, mais il ne pleut pas » est perçu comme contradictoire (c'est le « paradoxe de Moore »). Les énoncés de croyance ont été au centre de la discussion en philosophie du langage à partir des années 1950, parce qu'ils semblaient violer le principe de compositionnalité (Gottlob Frege) selon lequel la signification d'un énoncé complexe dépend de ses composants. Si la signification d'un énoncé est identifiée à ses conditions de vérité, comme dans la sémantique modéliste, le principe n'est pas respecté, parce qu'il n'est pas vrai, de façon générale, que les conditions de vérité de « X croit que P » dépendent systématiquement de celles de « P ». Par exemple, les deux énoncés (a) « Hugo croit que Giorgione a été un grand peintre » et (b) « Hugo croit que Giorgione Barbarelli a été un grand peintre » n'ont pas les mêmes conditions de vérité : (a) peut être vrai et (b) peut être faux, bien que les deux énoncés aient les mêmes conditions de vérité. La raison intuitive en est, naturellement, que Hugo peut ne pas savoir que Giorgione et Giorgione Barbarelli sont la même personne. Différentes solutions ont été proposées pour résoudre la difficulté (par des philosophes comme Rudolf Carnap, Willard Quine, Kaarlo J. Hintikka, et par de nombreux autres) ; mais aujourd'hui encore cette difficulté ne semble pas pouvoir être résolue par une sémantique d'orientation modéliste.

Annexe B

Abréviation du Cuvillier

B.1 Signes et abréviations

B.1.1 En tête des articles

L'étymologie est indiquée entre [] :

[G. signifie : Du grec.

[L. signifie : Du latin.

[All signifie : De l'allemand.

[Angl. signifie : De l'anglais.

B.1.2 Dans le corps des articles

1° les abréviations suivantes indiquent les disciplines au langage desquelles le mot est emprunté :

Biol. — Biologie.

Car. — Caractérologie, psychologie des caractères.

Crit. — Critique ou théorie de la connaissance.

Éc. pol. — Économie politique.

Éc. soc. — Économie sociale.

Épist. — Épistémologie.

Esth. — Esthétique,

Hist. — Histoire de la philosophie.

Jur. — Droit.

Ling. — Linguistique.

Log. — Logique.

Log. form. — Logique formelle.

Math. — Mathématiques.

Méd. — Médecine.

Mor. — Morale.

Méta. — Métaphysique, philosophie générale.

Péd. — Pédagogie.

Phol. — Physiologie.

Phys. — Sciences physiques.

Pol. — Politique.

Psycho. — Psychologie.

Ps. an. — Psychanalyse.

Ps. métr. — Psychométrie.

Ps. path. — Psychologie pathologique.

Ps. phol. — Psycho-physiologie.

Ps. phys. — Psychophysique.

Soc. — Sociologie.

Techn. — Technique.

Théol. — Théologie,

Vulg. — Sens vulgaire, courant.

2° Les chiffres en caractères gras (**1**, **2**) distinguent les différentes acceptions du mot ;

3° Le signe * indique les mots définis à leur ordre alphabétique et auxquels il y a lieu de se reporter pour plus complète explication ; lorsque ces mots présentent plusieurs acceptions, l'étoile est remplacée par un chiffre mis en exposant (ex. : *absolu*²) qui détermine le sens qu'il convient de choisir ;

4° Les termes contraires (Ctr.), opposés (Opp.) ou synonymes (Syn.) sont indiqués entre parenthèses ;

5° Le signe — > signale les impropriétés, confusions, incorrections, le plus souvent commises et contre lesquelles on doit se tenir en garde ;

6° Les abréviations suivantes indiquent certaines nuances de sens :

S. abstr. — Sens abstrait

S. concr. — Sens concret

S. subje. — Sens subjectif

S. objec. — Sens objectif

S. norma. — Doctrine, théorie, ou : sens normatif. — Signifie, équivalent à.

S. posit. — État de fait, ou : sens positif.

7° Les références aux textes sont données à l'aide des abréviations suivantes :

Bergson, *D. I.*, Données immédiates de la conscience.

— *2 Sources*, Les deux Sources de la morale et de la religion,

— *E. C.*, L'Évolution créatrice.

— *E. S.*, L'Énergie spirituelle.

— *P. M.*, La Pensée et le mouvant.

Bull., Bulletin de la Société française de Philosophie, A. Colin édit.

C. C., Code Civil (le chiffre est le numéro de l'article du Code).

Comte, *Cours*, Cours de philosophie positive.

Descartes, *Méd.*, Méditations métaphysiques,

— *Méth.*, Discours de la méthode,

— *Princ.*, Principes de la philosophie,

— *Reg.*, Regulæ ad directionem ingenii.

— *Rép.*, Réponses aux Objections (Méditations).

Kant, *Jug.*, Critique du jugement.

— *R. pr.*, Critique de la raison pratique.

— *R. pure*, Critique de la raison pure.

— — *Analyt.*, Analytique transcendantale,

— — *Esth.*, Esthétique transcendantale,

— — *Dial.*, Dialectique transcendantale.

— — *Log.*, Logique transcendantale, introduction.

Leibniz, *Mon.*, Monadologie.

— *N.E.*, Nouveaux Essais,

— *Théod.*, Théodicée,

Malebranche, *Écl.*, Éclaircissements à la Recherche de la vérité.

— *Entr.*, Entretiens sur la Métaphysique.

— *R. V.*, Recherche de la vérité.

Montesquieu, *Lois*, De l'Esprit des lois.

Pascal, « Pensées » (le chiffre indique le n° du fragment dans l'édition Brunschvieg).

— *Prov.*, Provinciales.

Port-Royal, Logique de Port-Royal.

R. M. M., Revue de Métaphysique et de Morale, A. Colin édit.

R. Ph., Revue philosophique, P. U. F. édit.

Spinoza, *Eth.*, Éthique.

St Thomas, *S. th.*, Somme théologique.

B.1.3 Autres abréviations

Adj. — Adjectif.

Anal. — Par analogie.

Auj. — Aujourd'hui.

Autref. — Autrefois.

Cf. — Se reporter à.

Dist. — Distinguer (de), ne pas confondre (avec).

Ext. — Par extension.

Ibid. — [Ibidem] Même référence.

Id. — [Idem] Même auteur.

Péj. — Avec un sens péjoratif.

Ppt. — Proprement.

Qq. — Quelque.

Qqc. — Quelque chose.

Qqfs. — Quelquefois.

Gén. — Généralement, en général.

I. e. — [Id est] C'est-à-dire.

Lang. — Langage.

Lato. — Au sens large.

Latiss. — Au sens très large.

Laud. — Avec un sens laudatif, élogieux.

L. — Lettre.

Not. — Notamment.

Opp. — Par opposition à.

Qqn. — Quelqu'un.

Spéc. — Spécialement.

Str. — Au sens étroit, précis.

Trad. — Traduction de.

P. e. — Par exemple.

Les références à nos *Précis de Philosophie* ont été indiquées à l'aide des abréviations suivantes : *Précis*, Ph I ou II. — Édition pour la Classe de Philosophie, tome I ou tome II.

Précis, Sc. — Édition pour les Classes de Sciences Expérimentales et de Technique-Économique.

Précis, M. — Édition pour les Classes de Mathématiques et de Mathématiques-Technique.

Bibliographie

- [1] Armand Cuvillier. *Nouveau vocabulaire philosophique*. Armand Colin, 1961. [200 pages, 1600 mots].
- [2] Garzanti. *Encyclopédie de la philosophie*. La pochotèque, 2002. [1770 pages, 2500 notices].
- [3] Hachette. *Dictionnaire encyclopédique de poche*. Hachette, 1999. [370 pages, 50 000 mots].
- [4] Hansen, Clément, Demonque, and Kahn. *La pratique de la philosophie*. Hatier, 2000. [480 pages, 870 notices].
- [5] Larousse. *Nouveau dictionnaire étymologique*. Librairie Larousse, 1971. [800 pages, 50 000 mots].